

République Française  
Département de la Loire

Ville de Craintilleux



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 23 février, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2023

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 14  
Présents : 10  
Procurations : 4  
Votants : 14

**Présents :**

**Délibération n° 09**

Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Odile MASSON

**Absents :** Christiane ROCHEDIX, Pierre FOREST, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX

**OBJET :**

**Secrétaire de séance :** Lucie IMBERT

**Contrat de maintenance  
du logiciel enfance**

**POUVOIRS** déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Mandants**

Arnaud VASSAL  
Anne-Laure SEUX  
Christiane ROCHEDIX  
Pierre FOREST

**Mandataires**

Catherine BERTHERAT  
Lucie IMBERT  
Odile MASSON  
Philippe GREGOIRE

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 17 février 2023, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Acte 042-214200750-20230223-2023-09-DE

Numéro 2023-09

Date de décision 23/02/2023

Nature DE

Objet Contrat de maintenance 3D OUEST

Classification 7.10 - Divers

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu Le Code des Marchés Publics,  
Considérant que le précédent contrat de maintenance est arrivé à échéance le 31 décembre 2022,

La société 3D OUEST propose le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel de gestion Enfance, pour une durée de 3 ans.  
Le coût de la maintenance annuelle sera de 1 392,54 € HT.

***Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide***

***A l'unanimité,***

- ***d'approuver le renouvellement du contrat de maintenance, annexé la présente, avec la Société 3D OUEST pour le logiciel de gestion Enfance,***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.***

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an  
susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS